



# COMMENT DEVENIR ARBITRE OU COMMENT EVOLUER DANS LES GRADES SUPERIEURS

- 1 - Être arbitre Départemental** Page 2
  
- 2 - Être arbitre Régional** Page 3
  
- 3 - Être arbitre National** Page 4
  
- 4 - Entrer au Pôle National d'Arbitrage** Page 5
  
- 5 - Être arbitre Européen** Page 5
  
- 6 - Être arbitre International** Page 5



# 1 - Être arbitre Départemental

Je suis licencié FFPJP et je souhaite m'investir et/ou répondre à la demande de mon club pour devenir arbitre.

Avec mon club, nous nous adressons au Président de la Commission Départementale d'arbitrage, qui nous informe qu'il me faut d'abord suivre la formation et réussir le Module Vie Fédérale – Vie Citoyenne

Il m'invite à remplir et suivre la procédure d'inscription à ce passage obligatoire dont je trouverai tous les éléments dans [notre offre de formation sur le site de la FFPJP](#) et son [Formulaire d'inscription](#)

## Etape 1 : VIE FEDERALE – VIE CITOYENNE

S'inscrire et suivre l'autoformation sur la plateforme dédiée pour l'obtention et réussite au module « Vie Fédérale – Vie Citoyenne »

## Etape 2 : FORMATION INITIALE

Mon dossier complet (avec l'[Annexe F&E-exam-01 : Formulaire inscription Arbitre Départemental](#)) est transmis avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année par mon Comité Départemental au Responsable régional de la formation arbitrage qui mettra en place une formation départementale ou interdépartementale avec un formateur agréé qu'il désignera. Cette formation Initiale d'Arbitre Départemental se fera suivant un calendrier établi par le responsable régional de la formation arbitrage entre le 1<sup>er</sup> octobre et avant le 3<sup>ème</sup> week-end entier de janvier. L'examen avec questions à réponses rédactionnelles sera le dimanche matin de ce 3<sup>ème</sup> week-end de de janvier.

## Etape 3 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen, je reçois une attestation de réussite de l'examen théorique qui me permet de réaliser les 4 journées d'arbitrage obligatoire avant la fin du mois de septembre. Je suis accompagné d'un arbitre confirmé de mon département et à l'issue de cet accompagnement et de la pratique sur le terrain, le responsable départemental de la commission d'arbitrage pourra me proposer à la validation. Une fois la partie pratique validée, je reçois une attestation d'obtention du diplôme dans l'attente de recevoir ma carte, mon diplôme et mon écusson d'arbitre départemental au mois de septembre de l'année d'obtention.

**Suite à deux échecs à l'examen,  
une période de trois ans sans pouvoir se représenter devra être respectée.**



## **2 - Être arbitre Régional**

Après deux années à exercer en tant qu'arbitre départemental, je peux avec l'accord de mon Président de la Commission Départementale d'arbitrage faire ma demande d'inscription à l'examen d'arbitre régional.

Je remplis et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le guide de l'arbitrage et son [Annexe F&E-exam-02 : Formulaire inscription Arbitre Régional](#).

### **Etape 1 : FORMATION PREPARATOIRE**

Mon dossier complet est transmis avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année par mon Comité Départemental au Responsable régional de la formation arbitrage qui mettra en place une formation régionale avec un formateur agréé qu'il désignera. Cette formation préparatoire à l'examen d'Arbitre Régional se fera suivant un calendrier établi par le responsable régional de la formation arbitrage entre le 1<sup>er</sup> octobre et avant le 3<sup>ème</sup> week-end entier de janvier. L'examen avec questions à réponses rédactionnelles sera le dimanche matin de ce 3<sup>ème</sup> week-end de de janvier.

### **Etape 2 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN**

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serai convoqué par la Commission Régionale d'Arbitrage pour être évalué sur le terrain lors de manifestations régionales.

A l'issue de ces épreuves, le responsable régional de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Régional pour être validé. Une fois la partie pratique validée, je reçois une attestation d'obtention du diplôme dans l'attente de recevoir ma carte, mon diplôme et mon écusson d'arbitre régional au mois de septembre de l'année d'obtention.

**Suite à deux échecs à l'examen,  
une période de trois ans sans pouvoir se représenter devra être respectée.**



## Être arbitre National

Après deux années à exercer en tant qu'arbitre régional, je peux m'inscrire à l'examen d'arbitre national par filière normale.

Je remplis et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le guide de l'arbitrage et son [Annexe F&E-exam-03 : Formulaire inscription Arbitre National](#).

### Etape 1 : FORMATION PREPARATOIRE

Mon dossier complet avec état de service sur les 2 dernières années (nombre de journées d'arbitrage et niveaux de compétitions), après avis favorable de mon Président de Comité Départemental, est transmis au Président de mon Comité Régional qui demandera au Président de la Fédération de Pétanque et Jeu Provençal, mon inscription à la formation préparatoire et examen d'arbitre national. Le dépôt des dossiers d'inscription à l'examen d'arbitre national est à faire avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

### Etape 2 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serai convoqué par la Commission Nationale d'Arbitrage pour être évalué sur le terrain lors de manifestations nationales (championnat de France et concours nationaux).

A l'issue de ces épreuves, le responsable national de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Directeur Fédéral pour être validé et me décerner ma carte et mon écusson d'arbitre national.

**Le candidat ne peut se présenter à l'examen que deux fois.**



### **3 - Entrée au Pôle National d'Arbitrage**

Après avoir obtenu mon grade d'arbitre national et avant mes 60 ans, je peux m'inscrire au concours d'entrée au Pôle National d'Arbitrage.

Je remplis et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le guide de l'arbitrage et son [Annexe F&E-exam-04 : Formulaire inscription Pole Elite](#).

#### **Etape 1 : FORMATION PREPARATOIRE**

Mon dossier complet, après avis favorable de mon Président de Comité Départemental, est transmis au Président de mon Comité Régional qui demandera au Président de la Fédération de Pétanque et Jeu Provençal, mon inscription à la formation préparatoire et concours d'entrée au PNA. Le dépôt des dossiers d'inscription au concours d'entrée au PNA est à faire avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

#### **Etape 2 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN**

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serai convoqué par la Commission Nationale d'Arbitrage pour être évalué sur le terrain lors de manifestations nationales (championnat de France et concours nationaux).

A l'issue de ces épreuves, le responsable national de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Fédéral pour intégrer le Pôle National d'Arbitrage.

**Le candidat ne peut se présenter à l'examen que deux fois.**

### **4 - Être arbitre Européen**

Etant arbitre national depuis 2 ans dans ce grade mais ayant moins de 60 ans, c'est la Commission Nationale d'Arbitrage qui propose au Comité Fédéral que je sois candidat à l'examen d'Arbitre Européen auprès de la Confédération Européenne de Pétanque.

### **5 - Être arbitre International**

Etant arbitre européen sans ancienneté dans ce grade mais ayant moins de 60 ans, c'est la Commission Nationale d'Arbitrage qui propose au Comité Fédéral que je sois candidat à l'examen d'Arbitre International auprès de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal.